

La ville du Diamant présente

Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DICRIM

CYCLONE
INONDATION
MOUVEMENT
DE TERRAIN
SEISME
TSUNAMI



La ville du Diamant sensibilise ses habitants

Informer, c'est prévenir



La prévention et la gestion de risque

L'« **aléa** » est la probabilité pour que l'accident se produise. Il ne dépend pas de nous. Le « **risque** » traduit les possibilités de pertes matérielles et humaines résultant de nos vulnérabilités. Il dépend en grande partie de nous, de notre culture du risque.

« Le cyclone frappe avant d'entrer alors que le séisme entre sans frapper »
(Gilbert EUSTACHE septembre 2007)

Les mesures d'alerte et de sauvegarde dans la commune

Construire ou renforcer les maisons selon les règles paracycloniques et parasismiques.
La ville du DIAMANT met en place un ensemble de mesures préventives :

- Les zones à risques sont repérées et consignées dans le Plan de Prévention des Risques (PPR).
- Les autorisations d'urbanisme sont délivrées après prise en compte des zones à risques et des recommandations du PPR .
- Un Plan Communal de Sauvegarde est mis en place. C'est un document qui recense les moyens à mettre en oeuvre pour secourir la population. En cas de catastrophe, le maire et son équipe s'y réfèrent pour organiser les secours et prendre les mesures nécessaires.
- Entretien des canalisations d'eaux pluviales et des exutoires hydrauliques.
- Evacuation des personnes résidant dans les zones dangereuses.
- Informations régulières à la population.
- Formation de la population, notamment aux premiers secours.

La préfecture établit des plans de secours départementaux spécifiques à chaque risque (Plans de Secours Spécialisés).

LE RISQUE CYCLONIQUE

La période cyclonique s'étend de juin à novembre. Les cyclones sont baptisés «ouragans» en Atlantique. Ils sont accompagnés de *fortes pluies* et de *vents violents*, qui se succèdent et peuvent frapper tout ou partie de la Martinique.



Source : Internet

Dès le mois de juin pensez à:

- Constituer et stocker une réserve alimentaire.
- Prévoir une réserve d'eau minérale et d'eau de javel.
- Stocker les équipements et outils nécessaires après le passage de l'ouragan.
- Constituer une trousse de premiers secours.
- Consolider l'habitation, portes, fenêtres, toiture.
- Vérifier les conduits d'évacuation des eaux pluviales.
- Nettoyer les ravines, élaguer les arbres.
- Prévoir une radio avec piles, des éclairages, des secours. Consulter en mairie la liste des abris sûrs en cas d'évacuation.

Quels peuvent être les effets d'un cyclone sur la ville du Diamant ?

- Montée du niveau de la mer et déferlement de la houle (mangrove, zone côtière, anse Caffard bourg)
- Inondations
- Mouvement de terrain
- Vents cycloniques sur l'ensemble de la commune.



LES MESURES À APPLIQUER AVANT

L'ALERTE

La surveillance : les services de Météo France détectent et surveillent les phénomènes cycloniques et leur évolution. L'alerte qui comporte cinq phases est déclenchée par le préfet.



JAUNE

ORANGE

ROUGE

VIOLET

GRIS

Niveau de vigilance «Jaune » : SOYEZ ATTENTIFS

- Tenez-vous informés régulièrement de l'avancée du phénomène en écoutant la radio ou en consultant les sites Internet appropriés.
- Vérifiez vos réserves (eau potable, aliments, bougies, piles,...).
- Vérifiez le bon état de votre poste de radio.
- Evitez d'entreprendre des randonnées en montagne ou à proximité des cours d'eau.
- Ne prenez pas le risque de partir en mer pour une longue période sans obligation particulière.

Niveau de vigilance « orange » : PREPAREZ-VOUS

- Prenez connaissance des bulletins météo et des consignes de comportement.
- Sécurisez vos habitations (mise à l'abri d'objets susceptibles de devenir des projectiles, protégez les ouvertures,...).
- Mettez hors d'eau les objets susceptibles d'être touchés par une inondation.
- Mettez vos embarcations à l'abri ou en cale sèche.
- Rentrez les animaux.
- Faites le plein d'essence de votre véhicule (sans vous précipiter et sans paralyser les stations service).
- Protégez vos documents personnels (papiers d'identité, factures, assurances,...).
- Munissez vous d'argent liquide pour acheter des produits de première nécessité.

Niveau de vigilance « rouge » : PROTEGEZ-VOUS

- Restez à l'écoute des conditions météo et respectez les consignes de sécurité.
- Rejoignez vos habitations ou les abris prévus pour votre protection par la mairie.
- Evitez tout déplacement sauf en cas de force majeure. Démontez vos antennes.
- Enlevez ou arrimez tout objet susceptible de devenir un projectile.

ET APRÈS LE PASSAGE D'UN OURAGAN

Niveau de vigilance rouge (suite)

- Protégez toutes les ouvertures de votre habitation et fermez toutes les issues.
- Préparez la pièce la plus sûre de l'habitation pour vous accueillir pendant le passage de l'ouragan.
- Répartissez les moyens d'éclairage (bougie, lampes électriques) dans l'habitation.

Niveau de vigilance « violet » : CONFINEZ-VOUS

- Restez informés des conditions météo et respectez les consignes de comportement.
- Ne circulez pas à l'extérieur. Consolidez les portes intérieures.
- Restez à l'abri et ne sortez sous aucun prétexte.
- Eloignez vous des ouvertures pour éviter les projections de verre en cas de rupture.
- Réfugiez vous si nécessaire dans la pièce la plus sûre de votre habitation.
- Préparez vous à subir des coupures d'eau et d'électricité.
- N'utilisez le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité.
- Quelle que soit la situation, restez calmes et ne paniquez pas.
- Attendez impérativement les consignes des autorités avant de changer de posture.

APRES LE PASSAGE DU PHENOMENE

Niveau de vigilance « gris » : RESTEZ PRUDENTS

- Évitez de sortir de chez vous et d'effectuer des déplacements inutiles.
- Ne gênez pas les équipes de secours. N'encombrez pas le réseau téléphonique.
- Eloignez-vous des cours d'eau et des pentes abruptes.
- Assistez vos voisins en cas de besoin ou de blessures et prévenez les secours.
- Réparez et consolidez votre habitation sans prendre de risques.
- Dégagez les alentours de chez vous et déblayez les abords, sans prendre de risque et en restant prudent.
- Ne touchez pas les fils électriques ou téléphoniques tombés sur le sol.
- Conduisez avec la plus grande prudence si vous devez impérativement sortir.
- Ne franchissez pas les ravinés, les gués et les fossés submergés.
- Vérifiez la qualité des aliments conservés dans votre congélateur ainsi que la qualité de l'eau avant de les consommer.
- Continuez à écouter les informations sur les médias.



LE RISQUE D'INONDATION



Source photos : Internet

Sur le territoire du Diamant, l'inondation est engendrée par les débordements des rivières et des cours d'eau. Les crues sont rapides et les temps de submersion des terrains peuvent être faibles (quelques heures). Lors de fortes précipitations, les eaux en crue se chargent en matériaux de toutes natures (bois, ordures, etc.). Ces corps flottants peuvent obstruer les ponts et fossés et aggraver les débordements.

Les cours d'eau : ravine Dominique, ravine Dizac, petite ravine Dizac, ravine Fond Placide, ravine O'Mullane, ravine Taupinière, ravine Fond Manuel traversent des zones urbanisées.

Le bourg du Diamant et le littoral peuvent être submergés (voir carte p. 14).

Des axes routiers importants peuvent également être submergés par les eaux en crue provenant des ravins et des rivières.

Les mesures prises pour prévenir le risque d'inondation:

- L'identification des zones inondables les plus importantes et leur cartographie figurent sur le Plan de Prévention des Risques naturels (PPR) de la commune du Diamant.
- La prise en compte des zones à risque et des recommandations du Plan Local d'Urbanisme (PLU) lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme.
- Le contrôle et la prise en compte du risque inondation dans le Plan de Prévention des Risques (PPR).
- La mise en œuvre, en cas de besoin, du Plan Communal de Sauvegarde.
- L'aménagement et l'entretien des cours d'eau et des bassins versants.
- L'aménagement des berges, la réalisation de zones de rétention pour la mise hors d'eau des zones basses du bourg.
- En cas d'inondation des informations régulières seront données à la population.

LES PRECAUTIONS A PRENDRE

- Avant d'acheter un terrain ou de construire, consulter en mairie les cartes des zones à risque et le Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- Demandez un certificat d'urbanisme. Ne construisez jamais sans permis de construire.
- Ne construisez jamais à moins de 10 mètres des berges.
- Ne jetez rien dans les rivières et les ravines.
- Surveillez l'état des ravines et des rivières dont

vous êtes riverain.

- Entretenez les rivines dont vous êtes propriétaire. Surveillez et entretenez les ouvrages de drainage.
- Si vous habitez en zone inondable, informez-vous auprès de la mairie sur les abris de secours.
- Prévoyez un espace refuge "hors d'eau".
- Préparez-vous à une évacuation rapide.
- Assurez votre maison

QUE FAIRE EN ZONE INONDABLE?

Pendant l'inondation

1^{er} cas.

Vous habitez près d'une rivière torrentielle ou d'une ravine sèche et l'eau monte subitement, VOUS PARTEZ :

- Gagnez les hauteurs les plus proches.
- Ne revenez pas sur vos pas.

2^{ème} cas

Vous habitez dans une plaine inondable et l'ordre d'évacuation a été donné ou l'eau commence à monter:

1) **Mettez hors d'eau** les objets susceptibles d'être touchés par une inondation

2) **VOUS PARTEZ :**

- Emportez les papiers personnels, des vêtements chauds, les médicaments indispensables, ainsi qu'une radio portative.
- N'empruntez jamais de gué. Le courant peut vous emporter lorsque l'eau atteint la hauteur de votre genou ou le bas de la carrosserie de votre véhicule.
- Rendez-vous à l'hébergement de secours désigné par la mairie dans son plan communal de sauvegarde et prévenez la mairie de votre déplacement.

3) **Vous ne pouvez plus partir :**

- Conservez votre calme.
- Installez votre famille dans un espace refuge le plus en hauteur possible à l'intérieur de votre maison.
- Veillez toujours à avoir un accès possible à l'extérieur pour pouvoir signaler votre présence aux sauveteurs.

Après l'inondation

- Aérez et désinfectez les pièces.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche.
- Assurez-vous que l'eau du robinet est potable (consultez la mairie).
- Faites l'inventaire des dommages et informez-en la mairie.
- Nettoyez les ouvrages de drainage (fosses, buses, canaux) autour de votre habitation.



LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN



Source photo : Internet

Eboulement Glissement Ecoulement



Source photo : Internet

Sur la commune du Diamant, le risque de mouvement de terrain est généralisé dans les zones à forte déclivité (Voir carte page 16).

Les conséquences de ces mouvements de terrain peuvent être observées notamment dans les mornes et le long des routes :

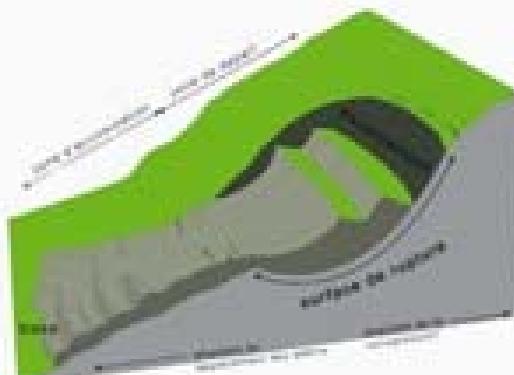
- affouillement en amont et en aval des chaussées
- tassement des fondations des habitations
- coulées de boue et de pierres, etc.

Ces phénomènes sont souvent aggravés par l'érosion d'un cours d'eau en pied de talus, par les pluies diluviales et en cas de séisme.

Quelles sont les mesures préventives et protectrices, prises par la municipalité, les collectivités et l'Etat ?

- Application des recommandations du Plan de Prévention des Risques (PPR),
- Réalisation de travaux de protection (ancrage, grillage, gunitage, etc.),
- Mise en œuvre, en cas de besoin, du Plan Communal de Sauvegarde (PCS),
- Études du Bureau de Recherche Géologique et Minière et de la Direction Régionale de l'Environnement sur les zones à risque.

Schémas illustrant les parties d'un glissement de terrain par un exemple d'un mouvement de «glissement»



MESURES PRÉVENTIVES

CHACUN DOIT ÊTRE CONSCIENT DE LA NÉCESSITÉ D'ASSURER
SA PROPRE PROTECTION EN METTANT EN OEUVRE LES MESURES SUIVANTES :

AVANT L'ÉVÈNEMENT

- Ne construisez jamais sans permis.
- Ne construisez jamais sur un terrain à risque fort.
- Avant de construire, consultez auprès de la mairie les cartes de zones à risque, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le PPR.
- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Ne faites jamais de terrassement ou de mur de soutènement sans le conseil d'un spécialiste, l'avis et l'autorisation de la mairie.
- Surveillez l'évolution des fissures de votre maison et de votre terrain, si vous les avez décelées.
- Facilitez l'écoulement des eaux pluviales.

EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN

- Fuyez latéralement par rapport au mouvement de terrain.
- Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

APRÈS L'ÉVÈNEMENT

- Évaluez les dommages.
- Surveillez l'évolution des dangers.
- Informez les autorités.
- Mettez-vous à la disposition des secours.
- Signalez et balisez la zone de glissement de terrain.
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités.
- Ne touchez pas les fils électriques ou téléphoniques tombés au sol
- Respectez les consignes de sécurité données par les autorités
- Faites isoler par les autorités compétentes les réseaux d'eau et d'électricité



LE RISQUE SISMIQUE



Source photo Internet

L'observatoire vulcanologique de la Montagne Pelée assure l'enregistrement des signaux transmis par les stations sismiques disposées en réseau sur la Martinique et les îles voisines. Il n'existe toutefois, actuellement, aucune méthode permettant de prédire de manière fiable et avec précision le moment ou le lieu où se produira un séisme. Le zonage sismique de notre région (zone III) impose l'application de règles de construction parasismique pour l'ensemble du département (voir carte page 18 en ce qui concerne la commune).

Les mesures de prévention et de protection, prises par la municipalité, les collectivités et l'Etat.

- Application des recommandations du PPPR.
- Mesure d'aide à la construction parasismique.
- Formation de la population aux gestes de premiers secours (AFPS)
- Campagnes de sensibilisation et d'information.
- Réalisation d'exercices dans les écoles, les bâtiments communaux et autres bâtiments recevant du public.
- Mise en place du Plan Communal de Sauvegarde.
- Mise en place de la réserve communale de sécurité civile.



Source photo Internet

QUE FAIRE FACE AU SEISME ?

En l'absence d'alerte préalable, il importe de bien connaître les consignes de sécurité et de les respecter.

En cas de séisme, les services de secours, qui ressentiront les secousses sismiques en même temps que les populations touchées, procéderont le plus rapidement possible à la mise en oeuvre des moyens nécessaires pour leur venir en aide (Plan de Secours Spécialisé Séisme, Plan Communal de Sauvegarde). En attendant l'intervention des services de secours, les populations doivent se porter mutuellement aide et assistance.

LES BONS REFLEXES

- Avant**
 - Construisez selon les règles parafismiques en prenant contact avec les professionnels.
 - Prévoyez dans un lieu facilement accessible une trousse de soins, un poste de radio, une lampe de poche avec piles.
 - Mettez en réserve : conserves, sucre, lait et eau (à renouveler régulièrement).
 - Scellez aux murs et aux cloisons les meubles hauts (armoires, bibliothèques, etc.).
 - Entreposez les objets lourds au sol.
 - Enfermez les produits dangereux et inflammables au niveau du sol.
 - Repérez un endroit, à l'intérieur de l'habitation, où vous pourrez vous mettre à l'abri.
- Pendant la secousse**
 - CHEZ VOUS:**
 - Sortez si vous êtes au rez-de-chaussée tout près d'un espace bien dégagé.
 - Sinon, réfugiez-vous sous une table, un encadrement de porte ou dans un coin de pièce.
 - Eloignez-vous des fenêtres, des baies vitrées et des balcons.
 - Dans un lieu public (école, entreprise, commerce, stade supermarché...), appliquez le plan de prévention de l'entreprise.
 - Ne vous précipitez pas vers les issues pour ne pas être écrasés ou étouffés.
 - Placez-vous près d'un pilier, d'un angle de mur (méfiez-vous de tous les objets instables et placés en hauteur).
 - A L'EXTÉRIEUR:**
 - Eloignez-vous des constructions. Evitez les bâtiments, ponts, poteaux et fils électriques, etc.
 - EN VOITURE:**
 - Arrêtez-vous, si possible dans un endroit bien dégagé, à distance des constructions et des fils électriques. Ne descendez pas avant la fin de la secousse. Ne stationnez pas sous un pont.
- Après le phénomène**
 - Ne téléphonez pas afin de laisser le réseau disponible pour les services de secours.
 - Coupez l'eau, le gaz et l'électricité; n'allumez pas de flamme et ne fumez pas. En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes et prévenez les autorités.
 - Evacuez le plus rapidement possible les bâtiments : il peut y avoir d'autres secousses (répliques).
 - Pensez à recenser le nombre de personnes présentes avant le séisme afin de faciliter la mise en place des secours le moment venu.
 - Ne touchez pas aux câbles tombés à terre.
 - Ne pénètrez pas dans les maisons endommagées
 - Emportez les papiers personnels, des vêtements chauds, les médicaments indispensables ainsi qu'une radio portative
 - Ne prenez pas d'ascenseur.
 - Eloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer (marchez au milieu de la chaussée) et tenez-vous informés de l'évolution de la situation en écoutant la radio.
 - Eloignez-vous des zones côtières, même longtemps après la secousse, en raison d'éventuels raz-de-marée ou tsunamis (voir page 20).
 - N'allez pas chercher les enfants à l'école ; les enseignants s'occupent d'eux. Portez secours, aide et assistance à votre famille, à vos voisins sans prendre de risques et en restant prudent.



LE RISQUE TSUNAMI



Source photo : Internet

Le Diamant avec ses 12 Km de côte est soumis au risque de tsunami. Ce phénomène se caractérise par un déplacement d'une grande quantité d'eau dû à des séismes, à un effondrement de flancs de volcans ou à des glissements sous-marins. Ce champs de vagues dévastatrices peut atteindre 600 à 850 Km/h avec une pression d'arrivée de plusieurs centaines de Kg/m². Les trains de vagues peuvent être espacés de quelques minutes à 6h, ce qui ajoute à la dangerosité du Tsunami.

Il existe trois niveaux de menaces connues dans l'arc antillais

- Séisme de subduction de forte intensité (7 à 8,5).
- Effondrement d'un flanc du volcan « Cumbre Vieja » aux Canaries.
- Éruption volcanique sous-marine du « Kick'm Jenny » aux Grenadines.

Les mesures d'alerte

Le système d'alerte précoce au tsunami permet de détecter la vague lorsqu'elle est encore loin des rivages et d'avertir les populations concernées assez tôt pour sauver des vies. Un tel système permet au plus vite la réception d'informations, leur analyse, la prise de décision, et l'envoi d'alertes aux autorités et à la population.

Le déploiement de système d'alerte précoce au Tsunami est réalisé par l'UNESCO. Des bouées de mesure de tsunami en temps réel sont posées en mer des Caraïbes. Elles constituent la première ligne de défense pour les habitants de toute la région. Des experts de plusieurs pays ont oeuvré pour une meilleure préparation des pays de la Caraïbe à un éventuel tsunami.

Les mesures préventives prises par les autorités

INFORMATION ET SENSIBILISATION DE LA POPULATION.
CARTES D'EXPOSITION ET DE SUBMERSION.
PROTECTION DES MANGROVES ET DES RÉCIFS CORALLIENS.

QUE FAIRE FACE AU TSUNAMI?

En temps normal

- ▶ Consultez et prenez en compte le PPR.
- ▶ Soyez à l'écoute des signaux d'alertes de la mairie : sirène, téléphone portable, médias, radio...
- ▶ Identifiez et prévoyez l'itinéraire qui vous permettra d'évacuer et de vous mettre à l'abri le plus rapidement.
- ▶ Si vous êtes près de la côte, soyez attentifs à tout retrait important et anormal de la mer.

Au moment de l'alerte

- ▶ Réfugiez-vous très rapidement sur les hauteurs les plus proches, par les voies les plus directes (30m d'altitude minimum)
- ▶ Tenez-vous à l'écoute des messages des autorités.
- ▶ Restez vigilants car plusieurs vagues peuvent frapper les côtes à plusieurs minutes d'intervalle.

Après un Tsunami

- ▶ Regagnez les lieux et abris sécurisés prévus par la mairie et les autorités.
- ▶ Attendez l'ordre des autorités avant de regagner vos domiciles.
- ▶ Évaluez les dégâts et informez la mairie.
- ▶ Portez aide et assistance à la population dans la mesure de vos possibilités.
- ▶ Assurez-vous de la bonne qualité de l'eau et des aliments avant de les consommer.



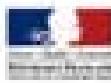
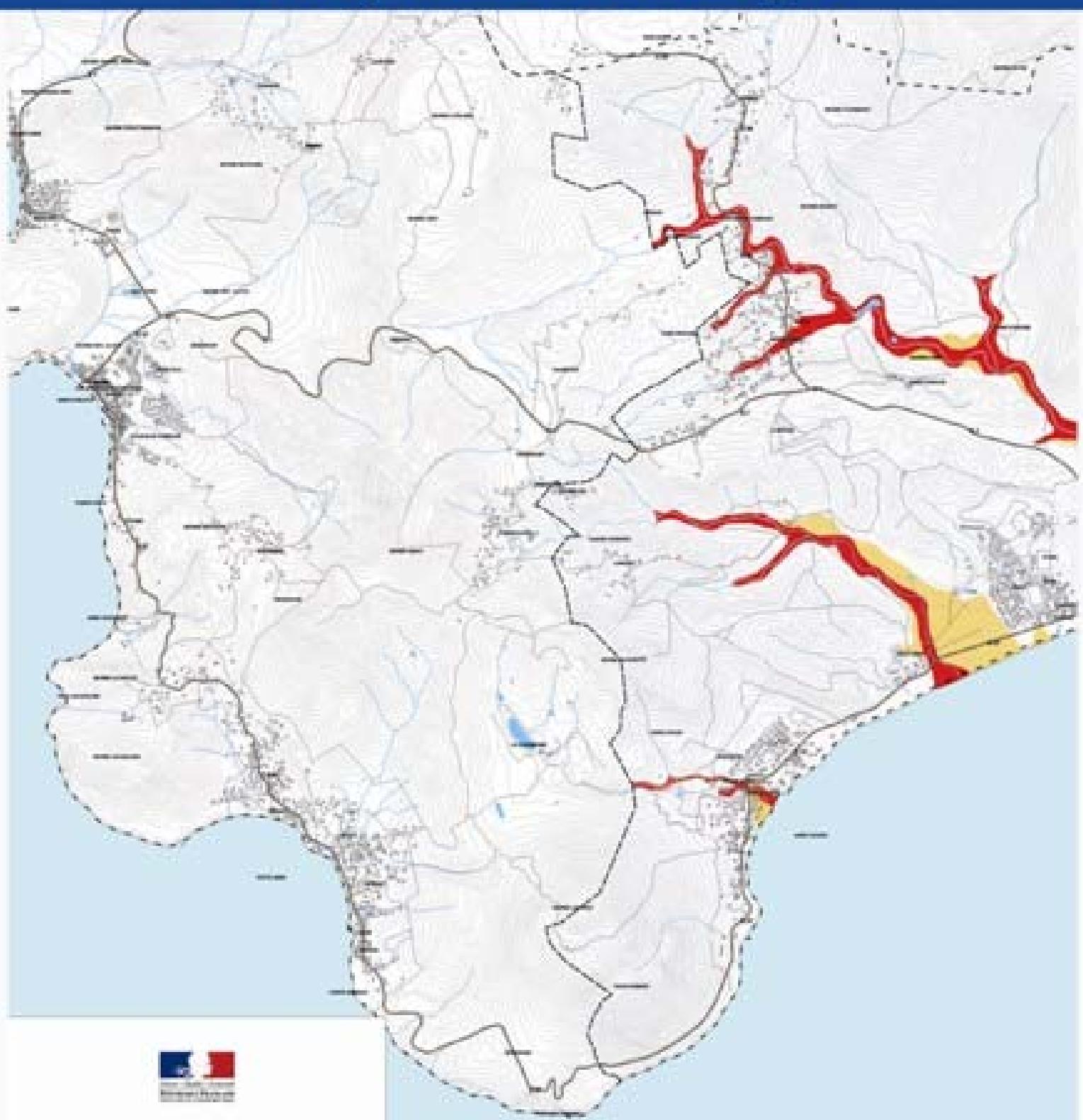
Source photo : internet

On notera que sur les 157 tsunamis des 20 dernières années du vingtième siècle, 138 se sont produits dans le Pacifique, 2 dans l'océan Indien, 9 en Méditerranée, 5 dans les Caraïbes, 1 dans le golfe d'Aqaba, 1 en mer de Chine du Sud, 1 en mer de Marmara. L'Atlantique n'est pas des plus frappés.



Chacun le sait, le risque zéro n'existe pas. Un scientifique honnête ne peut donc écarter le risque d'un tsunami, voire d'un méga-tsunami en Atlantique. Par contre, la même honnêteté doit le conduire à faire attribuer en priorité les financements aux risques les plus probables et aux populations qui en ont un besoin immédiat parce qu'elles ont été frappées par une catastrophe, au détriment des éventualités incertaines pouvant se produire au pire une fois dans les quelques dizaines de millénaires à venir.

Plan de prévention des risques



PLAN DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS

Page 10

Comments on the presentation



— 1 —

 [Red](#) [Grey](#)

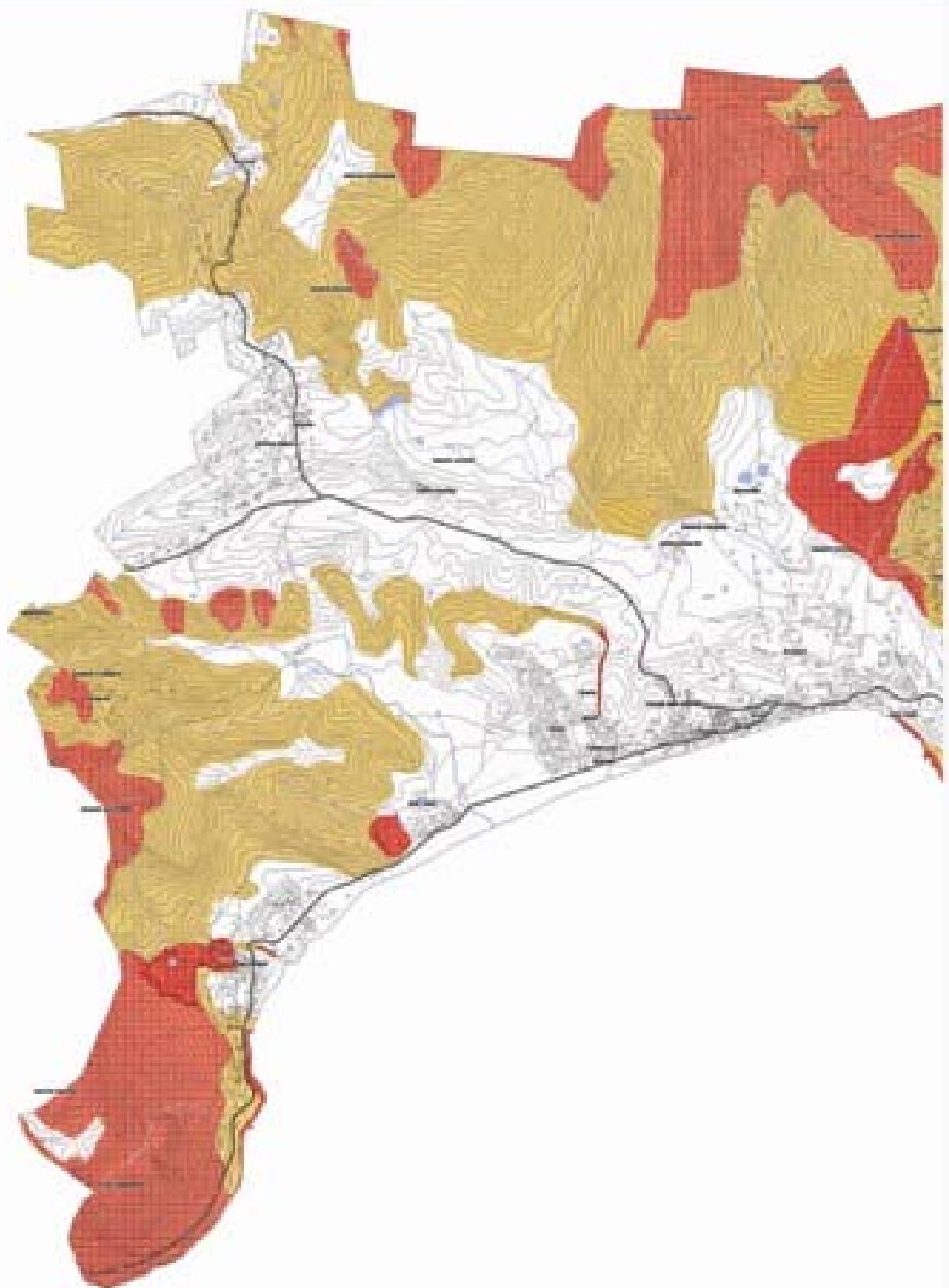
ANSWER

Page 1

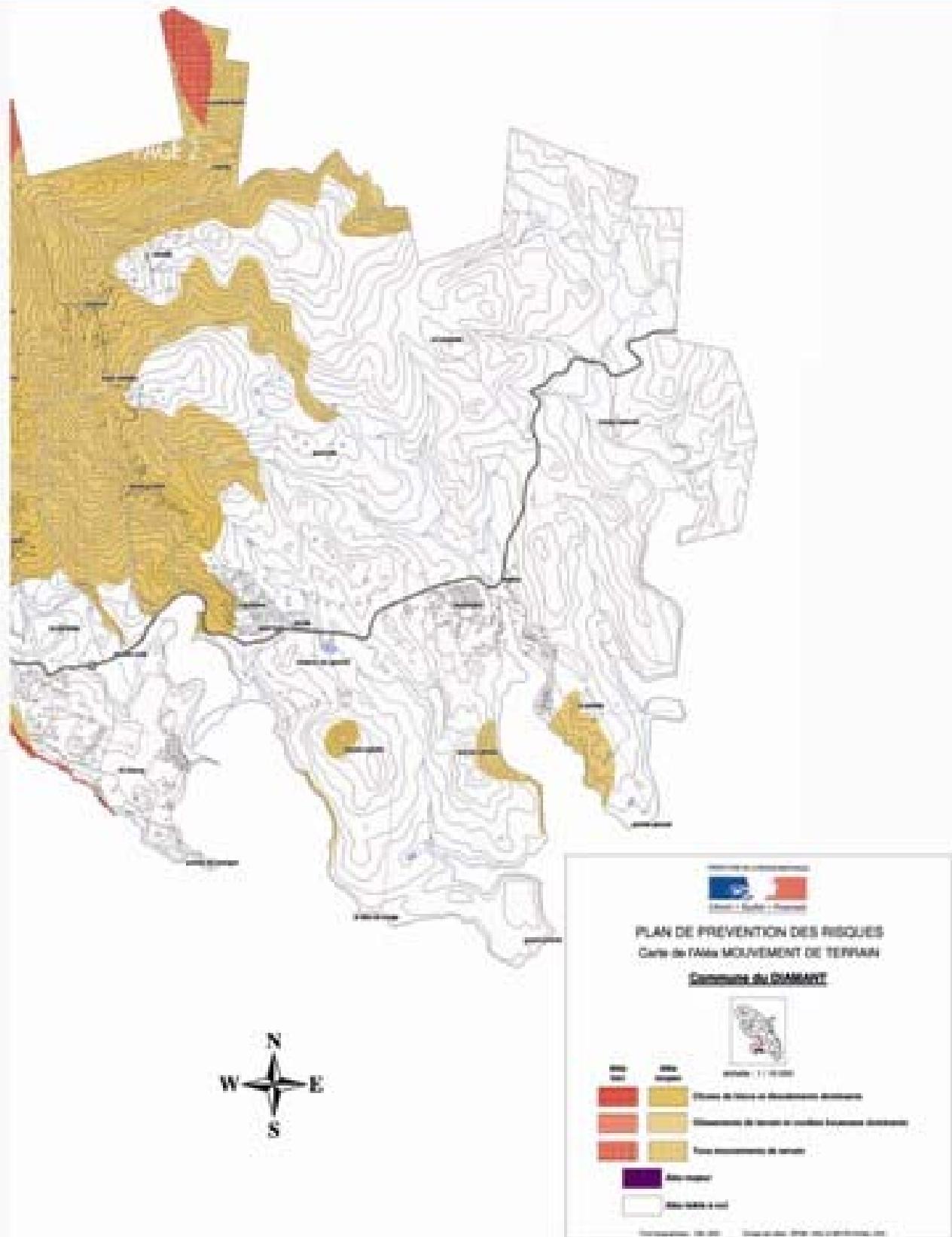
Carte des aléas d'inondation (Diamant)



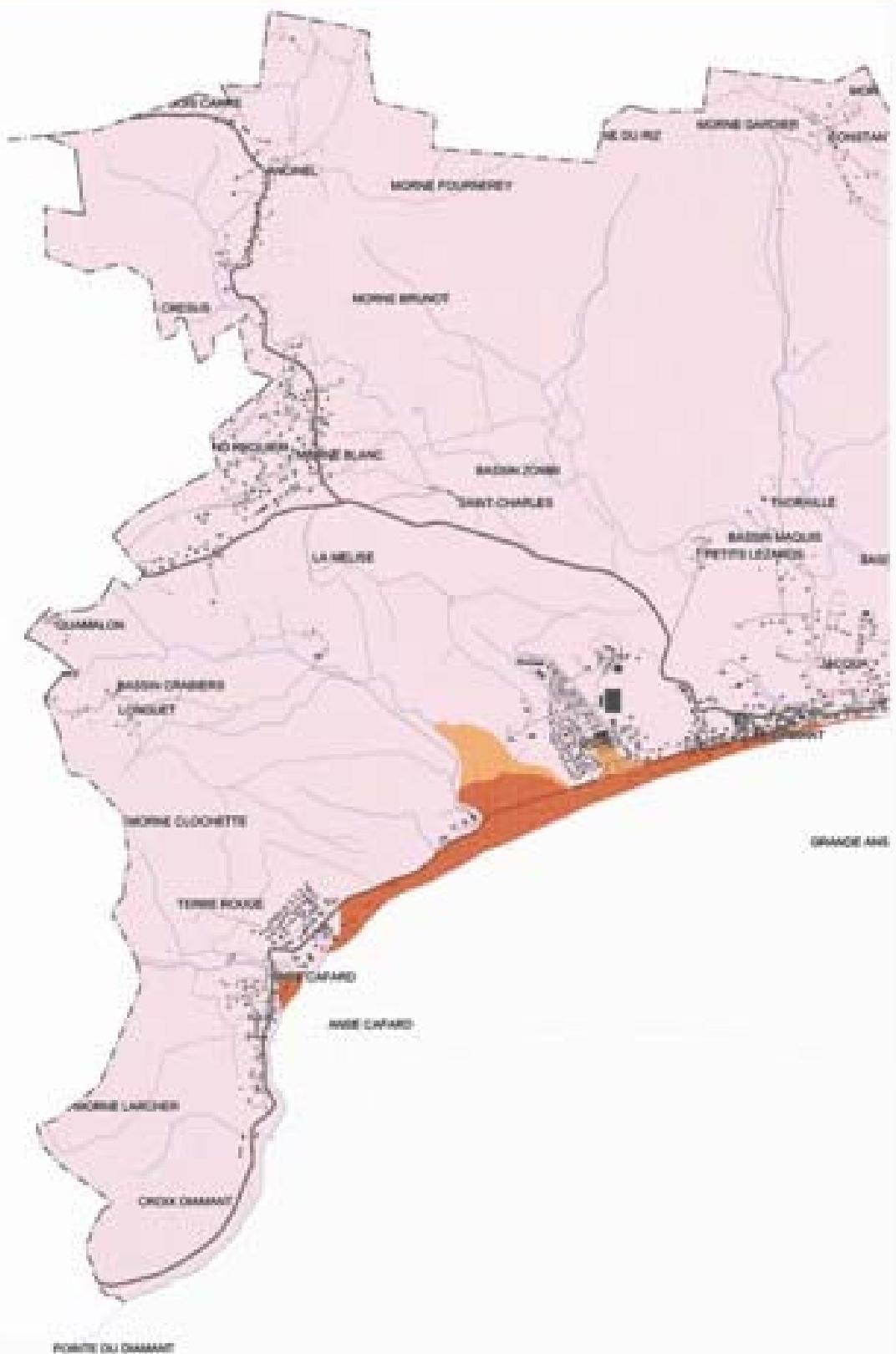
Plan de prévention des risques



Carte des aléas des mouvements de terrain



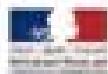
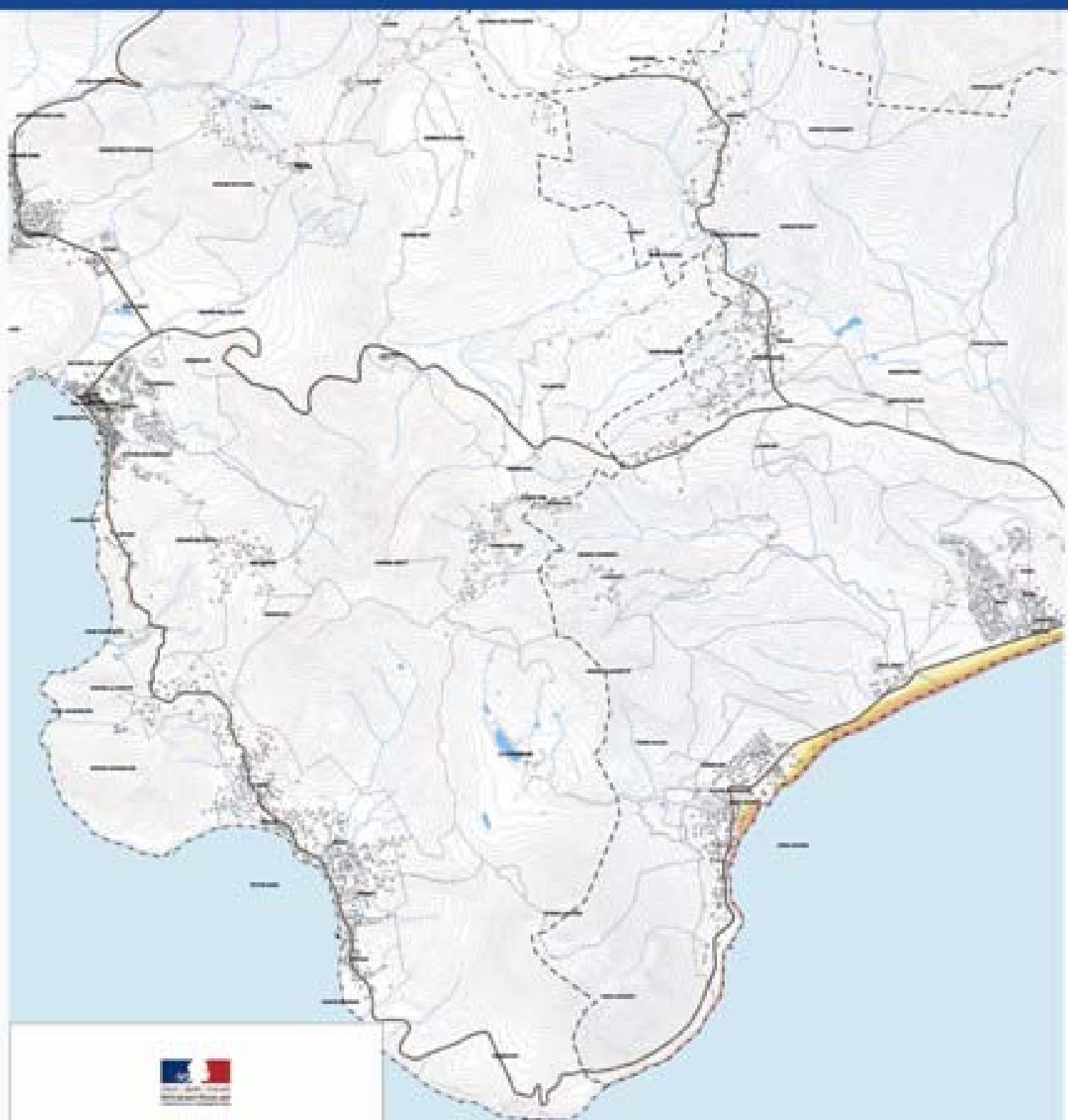
Plan de prévention des risques



Carte de l'aléa sismique (ville du Diamant)



Plan de prévention des risques



PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES

Area Risqué

Commune du GARAMANT

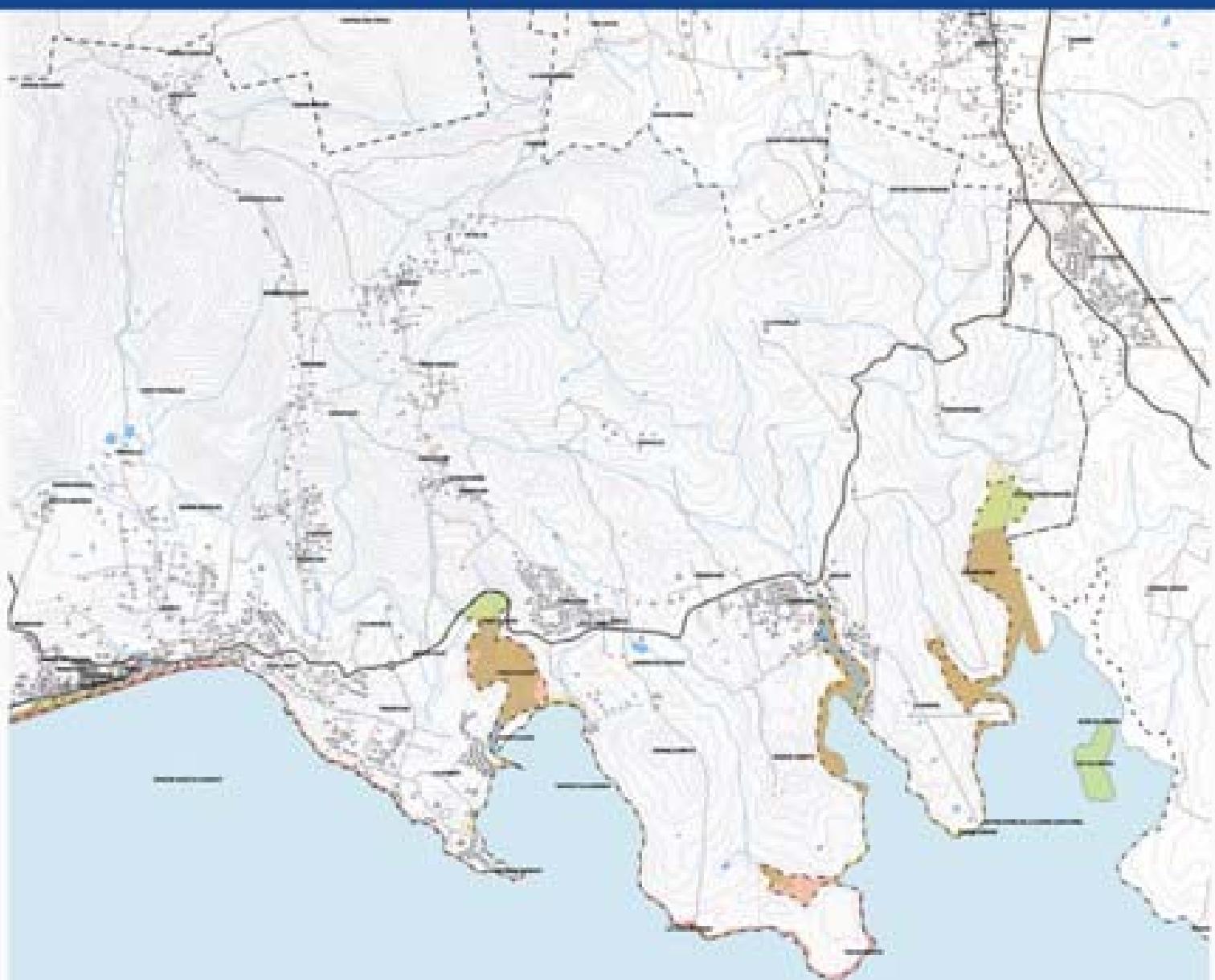


Annexe 10/10

Annexe 10/10	Risque	Part	Risque
1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12

Risque
Risque
Risque

Carte aléa littoral



Notes

Le KIT DE SURVIE



**SOYEZ PREVOYANTS
CONSTITUEZ A L'AVANCE
VOTRE KIT DE SURVIE**



PLACEZ LE EN LIEU SÛR, DANS UN CONTAINER ÉTANCHE, FACILEMENT ACCESSIBLE.

Au fond du kit :

des couvertures de survie, bâches en plastique ; papiers et crayons, tablettes de purification d'eau ou dispositif purificateur, bougies, allumettes, corde, copie des pièces d'identité....



Au milieu du kit :

de la nourriture non périssable ; riz, conserves, sel, farine, fruits et légumes secs, ouvre- boîte, couteau suisse, couverts en plastique...



En haut du kit :

torche électrique, radio transistor; piles et ampoules de rechange, trousse de secours, médicaments, eau, tente ou abris pour coucher à l'extérieur, sifflet pour guider les secours...



Pour votre hygiène

Papier hygiénique, lingettes désinfectantes, articles de toilette, garnitures périodiques, eau de javel ou autre désinfectants, liquide de nettoyage (vaisselle, linge...), sacs plastiques de 200 litres.



Pour votre sécurité

Extincteur adapté aux risques, tuyaux d'arrosage en cas de feu, outils pour fermer les conduites d'eau, déblaiement (pelle pliante, pioche, etc.).



Où s'informer?



Mairie du Diamant	0596 76 40 11
Responsable de quartier	
Gendarmerie du Diamant	0596 76 58 45
Police municipale	0596 76 15 22
Centre de secours de Rivière-Salée	0596 68 03 18
Météo France	0892 68 08 08
DIREN	0596 71 30 05
Prefecture	0596 39 36 00
Service Départemental d'Incendie et de Secours	0596 59 05 81
Sous-préfecture du Marin	0596 74 92 90
Direction Départementale de l'Équipement	0596 72 83 83
Direction Régionale de l'Environnement	0596 7130 05
Direction de l'Agriculture et de la Forêt	0596 7120 40
Conseil Général DDST	0596 59 65 00



N° d'urgence

Pompier:	18
Gendarmerie:	17
Samu:	15

Sur Internet

DIREN : www.martinique.ecologie.gouv.fr

Prefecture Martinique :

www.martinique.pref.gouv.fr

Météo France : www.meteo.gp

Ecoutez la radio

RFO : 92.00

RCI : 98.7

Radio Sud Est : 89.3

DEFINITION DES SIGLES

PPR (Plan de Prévention des Risques) : Il détermine les zones à risques et constructibles de la commune.

PLU (Plan Local d'Urbanisme) : Le plan d'urbanisme (PLU) fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols.

PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : Il recense les procédures et les moyens à mettre en œuvre localement en situation de catastrophe.

PSS (Plan de Secours Spécialisé) : Les plans de secours spécialisés sont établis par la préfecture pour faire face à chaque risque.

DICRIM de la ville du Diamant - Edition Juin 2008

Rédaction : service sécurité et service communication

Conception et réalisation : Service communication Impression : Imprimerie Parenthèse

Droits IGN : BD ORTHO - Copyright IGN - 2004 SIGMA - CG Martinique